



PROCÈS-VERBAL BUREAU FÉDÉRAL FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 05 octobre 2022 à 20h00 en téléconférence

Membres ayant participé à la réunion : Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVIDA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Damien GUIONIE, Jean-Marie MEURANT, Fouzia SAIDI, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET.

Membres invités : Stephen LESFARGUES, François COLLET.

À 20h07, il est constaté la présence de 6 membres, le Bureau fédéral peut valablement délibérer.

I. Commissions

CNAB

Le Bureau fédéral approuve des Bulletins de la CNAB :

- Bulletin CNAB 2022B21 du 20.07.2022
- Bulletin CNAB 2022B22 du 27.07.2022
- Bulletin CNAB 2022B23 du 03.08.2022
- Bulletin CNAB 2022B24 du 10.08.2022
- Bulletin CNAB 2022B25 du 17.08.2022
- Bulletin CNAB 2022B26 du 25.08.2022
- Bulletin CNAB 2022B26 du 25.08.2022
- Bulletin CNAB 2022B27 du 07.09.2022
- Bulletin CNAB 2022B28 du 14.09.2022
- Bulletin CNAB 2022B29 du 21.09.2022
- Bulletin CNAB 2022B30 du 28.09.2022

PV 03_2022 CNAB du 01.08.2022

Relevé de décision CNAB 06_2022

CNAS

Le Bureau fédéral approuve des Bulletins de la CNAS :

- Bulletin CNAS N° 2022S20 du 24 aout 2022_v1.1
- Bulletin CNAS N° 2022S20 du 24 aout 2022_v1.2
- Bulletin CNAS N° 2022S21 du 1 septembre 2022_v1.1
- Bulletin CNAS N° 2022S22 du 7 septembre 2022_v1.1
- Bulletin CNAS N° 2022S23 du 14 septembre 2022_v1.1
- Bulletin CNAS N° 2022S24 du 21 septembre 2022_v1.1
- Bulletin CNAS N° 2022S25 du 29 septembre 2022_v1.1

PV 01_2022 CNAS du 01-08-22_v1.1

CFSS

Le Bureau fédéral approuve des Bulletins de la CFSS :

- CFSS_2022B18
- CFSS_2022B19
- CFSS_2022B20
- CFSS_2022B21
- CFSS_2022B22
- CFSS_2022B23
- CFSS_2022B24
- CFSS_2022B25

CFS

Le Bureau fédéral approuve les procès-verbaux de la CFS :

FFBS_CFS_PV21

FFBS_CFS_PV22
FFBS_CFS_PV23
FFBS_CFS_PV24
FFBS_CFS_PV25
FFBS_CFS_PV26
FFBS_CFS_PV27
FFBS_CFS_PV29

FFBS_CFS_softball_PV22-2022_13-07-2022
FFBS_CFS_softball_PV23-2022_31-08-2022
FFBS_CFS_softball_PV24-2022_07-09-2022
FFBS_CFS_softball_PV25-2022_14-09-2022

Le bureau Fédéral demande la modification du FFBS_CFS_PV28 précisant qu'il s'agit de la 3eme expulsion du joueur de Bréal sous-Montfort et non de la 4eme.

CFF

Le Bureau fédéral approuve le compte rendu de Réunion CFF du 21 juillet 2022

CFJeunes

Le Bureau fédéral approuve les documents de la CFJ :
PV7-2022-12-juillet

20h13, arrivée de Marie-Christine BINOT, le nombre de Votant passe à 7

II. Vie fédérale

Appels

Ligue régionale des Hauts-de-France c/ CNSC du 6 septembre 2022

Après lecture de l'avis de la CFJR, le Bureau fédéral considérant que les sanctions disciplinaires relèvent de la seule compétence des instances disciplinaires fédérales et que près de 3 mois se sont écoulés et 11 réunions de la CSNC se sont tenues entre les faits et la décision de la CSNC, ce qui est dommageable au club sanctionné:

- Renvoie la décision attaquée devant la CSNC pour un nouvel examen prenant en compte les observations ci-dessus exposées quant aux sanctions disciplinaires et aux délais traitement,
- Rappelle à la CSNC qu'elle peut solliciter les instances dirigeantes de France Cricket aux fins de saisine de la Commission fédérale de discipline mais ne saurait s'y substituer en demandant à la Ligue d'appliquer à un club et à des joueurs des sanctions disciplinaires,
- Demande à la CSNC de modifier l'article 21 des Règlements généraux des compétitions officielles de France Cricket afin d'en exclure toute disposition à vocation disciplinaire,
- Conseille à la CSNC de prévoir un délai maximum de transmission des rapports d'incidents par les arbitres.

091015 - Vipers Grigny Cricket Club c/ CNSC du 13 septembre 2022

Après lecture de l'avis de la CFJR, le Bureau fédéral, considérant que les sanctions disciplinaires relèvent de la seule compétence des instances disciplinaires fédérales :

- Renvoie la décision attaquée devant la CSNC pour un nouvel examen prenant en compte l'observation ci-dessus exposée quant aux sanctions disciplinaires,
- Rappelle à la CSNC qu'elle peut solliciter les instances dirigeantes de France Cricket aux fins de saisine de la Commission fédérale de discipline mais ne saurait s'y substituer en appliquant à des joueurs des sanctions disciplinaires,
- Demande à la CSNC de modifier l'article 21 des Règlements généraux des compétitions officielles de France Cricket afin d'en exclure toute disposition à vocation disciplinaire.

035006 - Bréal sous Montfort Panthers c/ CFS 21 septembre 2022

Après lecture de l'avis de la CFJR, le Bureau fédéral considérant qu'il ne lui appartient pas de traiter des contestations des sanctions sportives résultant de décisions arbitrales n'ayant fait l'objet d'aucun protêt et que c'est à juste titre que la CFS a pris en considération l'expulsion du 11 septembre 2022, décide de confirmer la décision de la CFS du 21 septembre 2022 sanctionnant l'équipe de Bréal sous Montfort d'une amende pour cumul de trois expulsions par les membres de son équipe.

20h35, arrivée de Sylvain Ponge, le nombre de votant passe à 8

Affiliation

Le Bureau fédéral valide l'affiliation provisoire du club Les Ours d'Arles-sur-Tech, présidé par Mme Céline WICART, sis 16 rue del Camp de la Teularie 66150 Arles-sur-Tech, sous le numéro 066012.

Tournois

006024 - B.C CONTOIS

Le Bureau Fédéral prend acte de la participation du Club 006024 - B.C CONTOIS à l'open ITALIA 2022 (senior Softball) qui se tiendra les 15 et 16 octobre 2022 à Ronchi dei Legionari (Italie).

006022 - CAVIGAL DE NICE

Le Bureau fédéral prend acte de la participation du Club 006022 – CAVIGAL DE NICE à l'open ITALIA 2022 (senior Softball) qui se tiendra les 15 et 16 octobre 2022 à Ronchi dei Legionari (Italie).

075014 - BAT PARIS

Le club 075014 -BAT PARIS rend compte au Bureau fédéral de l'organisation d'un tournoi de Softball « Tournoi de Fleur » les 15 et 16 Octobre 2022 sur les terrains de Mortemart et Vincennes, rassemblant des équipes 19 ans et plus avec 1 équipe en provenance des Pays bas, 2 équipes en provenance de Grande Bretagne, 1 équipe en provenance d'Allemagne et 4 équipes françaises (BAT Paris, Nogent, Nantes, Limeil-Brevannes).

Le Bureau fédéral a pris note l'organisation de ces tournois amicaux, et demande aux organisateurs de respecter les conditions sanitaires COVID 19 définies par le gouvernement français qui seront en vigueur à ce moment-là, valable pour l'ensemble des participants.

III. Comité Directeur

Le prochain Comité Directeur se tiendra le 20 octobre 2022 à 20h00 en téléconférence.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h35. De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Thierry RAPHET
Président

Damien GUIONIE
Secrétaire Général